

# 13 Installation intérieure gaz

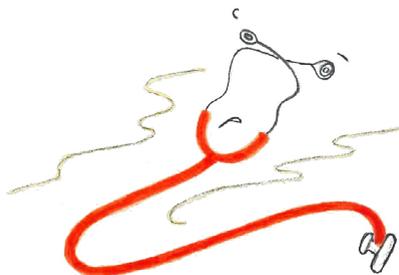
Vétusté des installations de gaz, absence d'entretien des appareils et comportements imprudents peuvent entraîner des accidents et causer un nombre important de victimes.

## Quelques conseils

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures de gaz :

- renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz avant sa date de péremption ;
- faites ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement ;
- faites entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel ;
- n'utilisez pas les produits aérosols ou les bonbonnes de gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur ;
- fermez le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage ;
- assurez une bonne ventilation de votre logement, n'obstruez pas les bouches d'aération.

Sensibilisez les enfants aux principales règles de sécurité des appareils au gaz.



**Attention le gaz naturel n'a pas d'odeur.** Des molécules odorantes ont été introduites pour permettre de détecter toute fuite de gaz. En cas d'odeur suspecte : fermez le robinet de gaz, ouvrez les fenêtres pour aérer, ne provoquez ni flammes ni étincelles, sortez et appelez un numéro d'urgence (18 ou 112).

## Vos obligations

Pour les installations nouvelles ou entièrement rénovées, préalablement à la fourniture du gaz par un distributeur, l'installation doit faire l'objet d'une attestation de conformité aux prescriptions de sécurité.

- ▶ Si vous venez d'acheter un logement dont l'installation intérieure de gaz a été réalisée il y a plus de 15 ans, le vendeur vous a remis, parmi les différents diagnostics techniques immobiliers obligatoires, un diagnostic de l'état des installations intérieures de gaz.

### AGENDA

- *programmez le changement du tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz,*
- *réalisez le ramonage annuel des conduits d'évacuation.*

#### À CONSERVER

- l'attestation de conformité aux prescriptions de sécurité si votre logement est neuf.
- le diagnostic de l'état des installations intérieures de gaz si vous venez d'acheter votre logement, construit il y a plus de 15 ans.

#### EN SAVOIR PLUS

- [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique « sécurité des installations gaz »